



Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°4.

Bien cher Albinus,

Comme promis après la forme je vais te parler du fond. Rassure-toi je ne vais pas entrer dans le détail de tout ce qui a pu être dit lors de ces 9 séances du C.M. Je vais m'en tenir à l'essentiel. Mais certains dossiers, plus sensibles à mes yeux, feront l'objet d'une correspondance particulière.

Dans cette lettre voici donc un résumé des principales discussions, orientations ou décisions prises lors des différentes réunions du C.M de mars à décembre 2008.

REUNION DU 26/03/08 :

Pour cette 1^{ère} réunion, après celle du 16 qui a vu l'élection du Maire et des adjoints, l'ordre du jour était court et le tour des questions a été fait en 45 minutes. J'ai relevé l'absence de 5 conseillers (1/3 du total). Ça a commencé fort !

Indemnités du Maire et des Adjoints : elles sont fixées au taux maximum (31% pour le Maire et 8,25% pour les adjoints de l'indice 1015) soit **1 159,79€/mois** pour le Maire et **308,65€/mois** pour chacun des 4 Adjoints. Soit un total de **28 732€/an**. Tu vois à Arbin on a les moyens, on s'est mis au maxi !

Délégations du Maire : pas de surprise, c'est classique ce sont celles prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

REUNION DU 16/06/08 :

Protection du captage de la source : ce dossier qui a pourtant coûté la bagatelle de **81 265,79€** à la Commune est rapidement expédié. On évoque superficiellement l'action du Syndicat des Vins de Savoie, l'annulation de l'arrêté Préfectoral déclarant la protection de la zone de captage d'utilité publique. Le Préfet n'a pas fait appel de cette décision et les travaux étaient déjà commencés. Quid des recours des intéressés, et encore moins des subventions attendues. Pour ce dossier important au plan financier je t'adresserai prochainement une correspondance spécifique dans la rubrique « Finances ».

Travaux à l'intersection « chemin de la Déserte et RD201 » : travaux jugés nécessaires suite à un affaissement constaté. Un devis présenté mais non repris dans le compte rendu fait état d'un coût de **27 000€**. Le problème n'est pas vu dans son ensemble dont la finalité doit être la sécurité. Le Conseiller Général du Canton, en son temps, avait obtenu une subvention conséquente pour la restructuration complète de ce carrefour. Celle-ci n'a pas été utilisée. On a successivement refait : le mur de soutènement par rapport à la RD, puis mis des barrières en rondins tout en diminuant d'autant la largeur de la chaussée. Quid des piétons, cycles et mamans avec poussettes ? Enfin construction d'un mur de soutènement côté ruisseau. Mais on ne sait toujours pas le coût total de ces travaux ni les subventions obtenues. A suivre...

Ecole : pour faire face à la fermeture annoncée d'une classe du primaire le Maire souhaite défendre l'idée que la création d'une classe maternelle est envisageable. Il se base entre autres sur : « *La création début 2009 de 65 logements privés* ». On attend. Toujours est-il que des travaux sont à envisager. Coût ? Subventions ? Mystère ! non évoqués...

ZAC du Bourg : le dossier avance nous dit-on. Mais on n'en sait pas plus. C'est vrai qu'il y a longtemps qu'il avance, à trop faible allure au goût de certains à une époque pas si lointaine...

Aménagement foncier : il s'agit du terrain voisin de l'école appelé « Terrain Pollet ». Des projets de lotisseurs ont été présentés, la population du quartier a été concertée. Plus de nouvelles !

Contentieux : la Commune est engagée dans un nombre important de procédures. Qui paie l'avocat de la Commune d'après toi ? Cela mériterait une approche plus détaillée.

Horaires d'ouverture de la Mairie : ils sont modifiés. C'est mieux, mais toujours pas de permanences de nos « chers élus ». C'est pourtant la seule façon de les rencontrer. Toujours pas d'aménagements prévus pour les personnes à mobilité réduite.

REUNION DU 12/08/08 :

Ecole : le montant des travaux pour la création de la section maternelle s'élève à **21 905,92€ HT**. Montant issu d'une étude des différentes propositions financières alors que dans le même temps on nous dit que les travaux sont bien avancés ! Ne met-on pas la charrue avant les bœufs ? Et maintenant on va solliciter une subvention ! L'a-t-on obtenue au fait ? S'agissant du litige opposant la Commune à l'Entreprise GAVY (travaux d'insonorisation et peinture) qu'a-t-on payer réellement ? Le compte rendu n'est pas clair. Le global est conséquent pour 7 enfants de plus, avec à la clé la création d'un poste d'ATSEM. Ne penses-tu pas comme moi qu'une question reste sans réponse : pourquoi tant de parents d'enfants d'Arbin scolarisent-ils leurs bambins à Montmélian et ailleurs ?

REUNION DU 15/10/08 :

Ecole : subvention demandée pour le voyage à Paris des CE2/CM1 et CM2 soit 17 élèves. Le Maire propose la prise en charge globale de ce voyage déduction faite de la participation des parents, soit : **5 749,55€ + 860,70€** de billets de train. Ce projet de classe est reconduit depuis de nombreuses années. Etait ce bien nécessaire de porter la durée de 3 à 5 jours pour des enfants de cet âge ? La fatigue engendrée a-t-elle permis de retirer tous les bénéfices culturels attendus ? J'en doute, et toi qu'en penses-tu ?

Tarifs cantine 2008/2009 : ils ont été connus le 13/09 ! Bien dommage que les parents n'aient pas eu l'information plus tôt. Les tarifs augmentent de 10cts et la fourchette passe de **2.36€ à 3.63€** en fonction des tranches du quotient familial.

Modification de 2 délibérations : retour du service de la légalité de la Préfecture pour mise en conformité. C'est bien ce que je te disais, certains dossiers sont survolés !

Marchés Publics/Entretien des voiries : afin d'alléger les démarches le Maire propose de recourir au marché « à bons de commande », solution qui pourrait être appliquée, à la demande du 1^{er} adjoint, à l'éclairage public. L'avenir nous dira si cette procédure ne présente que des avantages...

Contentieux (suite) : des dossiers en cours qui se poursuivent, d'autres qui sont classés et un où la Commune est condamnée à verser la somme de **600€** à d'anciens conseillers requérants suite à une erreur de droit du Maire lors de la séance du 29/07/05 ; mais combien en honoraires d'avocat, ô transparence vient à mon secours !

Aire d'accueil des gens du voyage : elle est achevée. Sa gestion sera confiée à une société privée et non à du personnel communautaire. Coût : **70 000€/an** environ pour la Communauté de Communes ! Une paille... aucune réaction des conseillers.

REUNION DU 15/12/08 :

Modification/Révision du POS : on ne sait toujours pas quelle procédure sera adoptée ? Soit. Dans l'immédiat on va choisir un architecte urbaniste pour conseiller la Commune.

Voyage Ecole à Paris : l'institutrice aurait « zappé » le casse croûte du retour dans le train dans son budget. Supplément : **134€**. Heureusement pour nos jeunes qu'elle a réalisé...

Travaux protection de la source : la subvention demandée auprès du Conseil Général a été refusée et l'Agence de l'eau n'a pas répondu. La Commune de Montmélian n'a pas bougé et rien demandé. Tiens ? N'y aurait il pas un rapport avec ce qui a été dit lors de la séance du 16/06 ? J'en ai bien peur. A suivre

Travaux chemin de la déserte : c'est bien le devis évoqué le 16/06 qui est retenu, soit **26 150,54 TTC** à la Sté DEBERNARDI 'S.

Contentieux (suite) : encore des requêtes déposées ! Que l'avocat de la Commune doit être heureux...

Legs de Mr Ladiré : pour te rafraîchir la mémoire, ce brave homme aurait légué à son décès sa villa située route de Cruet à la Commune. Cela paraît simple et bien non il faut là encore un avocat. Décidément on est les rois de la procédure !

Chemin rural d'Arbin à Cruet : suite à un éboulement interdiction d'emprunter par arrêté municipal du 08/12/08.

Que retenir de cette première année ? Des travaux d'un montant conséquent mais les subventions attendues seront-elles réellement accordées ? Et puis avec tous ces contentieux, combien nous coûte l'avocat par rapport aux résultats escomptés ? Tu peux voir comme moi qu'on ne le sait pas !

Bonne lecture, à bientôt,

Ton ami Nicolas